



## Déménagement du père, refus de donner sa nouvelle adresse

Par **taylor2008**, le **04/10/2008** à **05:03**

bonjour, rnle père de mon fils de 18 mois a déménagé le mois dernier sans me donner sa nouvelle adresse.il ne paye que 20 euros sur une pension de 80euros par mois et refuse de me donner sa nouvelle adressernle commissariat de ma ville m'a dit qu'il avait 1 mois a compter de son déménagement pour me notifier sa nouvelle adresse,mais je n'arrive a trouver le numero de l'article de loi qui y correspond!rnpouvez-vous m'éclairer?merci a tous d'avance

Par **domi**, le **04/10/2008** à **10:43**

bonjour, effectivement , il a 1 mois pour vous donner sa nouvelle adresse ! Concernant la PA, avez vous un jugement ? si oui , allez chez un huissier qui effectuera les démarches afin de récupérer les sommes dûes , les frais étant à la charge du débiteur .Si pas de jugement comme vous n'étiez apparemment pas mariés, contactez le JAF , qui fixera , pension , droit de garde , de visite et d'hebergement ! Domi

Par **taylor2008**, le **04/10/2008** à **17:00**

merci pour votre réponse,concernant la pa,oui il ya eu un jugement,c d'ailleurs lui qui a fait la requête auprès du jafnrnpar contre,qu'est-ce que monsieur risque pour défaut de notification de sa nouvelle adresse?